

Résultats semestriels 2025 de l'AFL : Des résultats en forte croissance au service du développement

Au 30 juin 2025, le Groupe AFL présente des résultats en forte croissance :

- Le produit net bancaire progresse de **43% à 15,4** millions d'euros et de **27%** après intégration de la charge d'intérêts de l'AT1, par rapport au premier semestre 2024
 - Le résultat brut d'exploitation double à **6,3** millions d'euros et progresse de **58%** après intégration de la charge d'intérêt de l'AT1, par rapport au premier semestre 2024
 - La production de crédits sur le semestre augmente de **18% à 728** millions d'euros par rapport au premier semestre 2024
 - 2 augmentations de capital ont permis l'arrivée de **87** nouvelles collectivités actionnaires, portant le total des collectivités actionnaires à **1 131**
 - La liquidité est élevée à 2,1 milliards d'euros, permettant à l'AFL de faire face à l'ensemble de ses besoins opérationnels pendant 10 mois
 - La capitalisation est solide avec un ratio de levier bancaire à **2,43%** (hors prise en compte de l'AT1 ; limite à 1,7%).
-

Les chiffres clés des résultats consolidés au 30/06/2025 [en IFRS]

Capital promis : 332 millions d'euros (328 millions au 31/12/2024)

Production de crédit : 728 millions d'euros (619 millions au 30/06/2024)

Ressources levées sur les marchés : 1,3 milliard d'euros à OAT + 15 points de base

Produit net bancaire : 15,4 millions d'euros (10,8 millions au 30/06/2024)

Résultat brut d'exploitation : 6 341 K€ (2 901 K€ au 30/06/2024)

Résultat net avant impôts : 6 307 K€ (2 645 K€ au 30/06/2024)

Résultat net après impôts : 4 655 K€ (1 954 K€ au 30/06/2024)

Coefficient d'exploitation : 66,4% (vs 67,8% au 31/12/2024)



« Dans un environnement complexe, l'AFL poursuit une trajectoire de croissance. Les résultats du premier semestre 2025, qui sont en ligne avec le prévisionnel inscrit dans le budget pour l'année 2025 et le plan d'affaires pluriannuel, confirment la robustesse du modèle de l'AFL et illustrent sa capacité à s'adapter et à consolider sa place auprès des collectivités locales françaises. », explique Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL.

Des résultats tirés par la croissance de l'activité de crédit

Le Groupe AFL enregistre une nouvelle progression du résultat brut d'exploitation. Ce résultat est la conséquence de la croissance de l'activité de crédit à destination des collectivités locales, d'une optimisation de la gestion des actifs de la réserve de liquidité, de la gestion stricte des charges et de la montée en puissance maîtrisée des équipes et des investissements informatiques.

Ainsi, au 30 juin 2025, l'encours de crédits signés atteint 9,13 milliards d'euros, tiré par une offre de crédits compétitive à l'attention des collectivités locales. Parallèlement, le coefficient d'exploitation continue de progresser à 66,4%, contre 67,8% au 31 décembre 2024, tiré par la progression du PNB qui intègre la charge des intérêts sur les titres de dette super-subordonnée émis en décembre 2024 et ayant vocation à être reconnus comme fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

Le coût du risque, très limité en raison du secteur d'activité, augmente avec la détérioration de l'environnement économique et financier et la hausse de la taille du bilan de l'AFL

Le coût du risque de l'AFL est intrinsèquement très limité, en raison du modèle d'établissement de crédit public de développement, de la gestion prudente de l'entreprise, de l'excellente solvabilité des collectivités locales¹ et de la qualité des actifs de la réserve de liquidité.

Au 30 juin 2025, l'AFL a procédé à une dotation de 36K€ au titre des dépréciations *ex-ante* pour pertes attendues sur ses actifs dans le cadre d'IFRS 9. Les provisions pour risques proviennent pour l'essentiel de l'augmentation du bilan de l'AFL et pour partie des modifications apportées aux hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs. Le stock global des dépréciations IFRS 9 s'établit à 1 578K€ au 30 juin 2025 contre 1 544K€ au 31 décembre 2024.

¹ La pondération en risque des régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre a été ramenée à 0% par décision du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 21 juin 2024.



Une structure financière solide qui permet une croissance équilibrée

Le Groupe AFL dispose d'une structure financière robuste :

- **Le ratio de solvabilité CET1** (en consolidé) s'établit à **56,52%** (hors prise en compte du bénéfice de l'AT1 ; vs 62,75% au 31/12/2024 ; pour une limite réglementaire à 10,50%) ; la baisse résultant d'une pondération en risque plus importante de la réserve de liquidité ;
- **Le ratio de levier bancaire** est de **2,43%** (hors prise en compte du bénéfice de l'AT1 ; vs 2,31% au 31/12/2024, pour une limite à 1,7%) ;
- **Le ratio de levier**, calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit public de développement, est de **12,08%** (vs 11,25% au 31/12/2024 ; pour une limite réglementaire à 3%) ;
- **Le ratio LCR de l'AFL** s'établit à **516%** (vs 447% au 31/12/2024 ; pour une limite réglementaire à 100%) ;
- **Le ratio NCR de liquidité interne à 12 mois**, s'élève à **86%** au 30 juin 2025 (vs 90% au 31/12/2024) correspondant à une réserve de liquidité de 2,1 milliards d'euros, qui permet de pouvoir faire face à l'ensemble des besoins de l'AFL pendant 10 mois sans avoir recours au marché ;
- **Le ratio NSFR de l'AFL** s'établit à **202%** (vs 220% au 31/12/2024 ; limite réglementaire de 100%).

La solidité de la structure financière de l'AFL est reconnue par les agences de notation qui lui attribuent une notation équivalente à celle de la France.

Notation de l'AFL

	Fitch Ratings*	Standard & Poor's
Notation long terme	A+	AA-
Perspective	Stable	Négative
Notation court terme	F1+	A-1+

**Depuis le 18 septembre 2025, suite à la baisse de la notation de la France*

Faits marquants 2025

Un financement performant dans un contexte complexe

La présence continue de l'AFL sur les marchés depuis 10 ans, combinée à une notation élevée, et depuis 2024 la qualification HQLA 1 de ses titres de dette, confèrent à l'AFL une crédibilité renforcée sur les marchés de capitaux, qui s'est traduite au cours de la période par un resserrement de ses marges de financement.



Ainsi, au cours du premier semestre 2025, l'AFL a pu lever 1,3 milliard de ressources à une marge moyenne resserrée contre la courbe des OAT de 15,7 points de base.

12 émissions ont été réalisées au cours du semestre. Elles se répartissent entre 8 placements privés, une nouvelle émission de 500 millions d'euros à 8 ans, une émission de 100 millions de francs suisses à 10 ans et 2 abondements de souches obligataires existantes de 250 millions d'euros chacun.

Evènements post-clôture

- Le 23 septembre 2025, **une nouvelle augmentation de capital** a été ouverte par le Conseil d'administration de l'AFL-ST, afin de permettre l'adhésion de nouvelles collectivités locales. Le Groupe AFL devrait compter **1300 collectivités actionnaires d'ici à fin 2025**.
- Après avoir abaissé la notation à long terme de la France de AA- à A+ le 13 septembre 2025, Fitch Ratings a procédé à la baisse de la notation des émetteurs alignés avec celle de l'Etat, dont l'AFL. L'AFL est désormais noté A+ perspective stable chez Fitch Ratings.

Le Directoire de l'AFL a arrêté les comptes semestriels sociaux et consolidés au niveau de l'AFL pour le premier semestre 2025, le 10 septembre 2025. Le Conseil de Surveillance de l'AFL, réuni sous la présidence de Monsieur Sacha Briand le 23 septembre 2025, a examiné favorablement les comptes semestriels de l'AFL.

Le Conseil d'Administration de l'AFL-ST, la Société Territoriale, réuni sous la Présidence de Madame Marie Ducamin le 23 septembre 2025, a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe AFL.

Les procédures d'examen limité sur les comptes sociaux et consolidés semestriels, clos au 30 juin 2025, ont été effectués par les commissaires aux comptes.

Ce communiqué contient certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que le Groupe AFL estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes, liés aux tensions géopolitiques et aux changements de prévisions macroéconomiques et aux évolutions des politiques monétaires, pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

L'information financière du Groupe AFL pour le premier semestre 2025 est composée du présent communiqué complété du rapport disponible sur le site : https://www.agence-france-locale.fr/?post_type=news&p=20827&preview=true



A propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé près de 11,5 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2024, et compte aujourd'hui 1131 actionnaires.

Plus d'informations : www.afl-banque.fr



Contact presse

Justine GUIGUES- Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr - 06 74 94 29 66



Contacts investisseurs

Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@afl-banque.fr

Interne